



PROGRAMME DE FORMATION RECYCLAGE **SSIAP 3**

(Service de sécurité incendie et assistance à personnes de niveau 3)

Objectifs : Connaître et savoir utiliser les outils réglementaires. Savoir appliquer une méthodologie d'analyse. Analyser le risque incendie. Gérer un service de sécurité incendie.

Durée : 21 heures

Pré requis :

- Titulaire des diplômes S.S.I.A.P 3, d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveaux 3 ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3
- Qualification de secourisme en cours de validité

Nombre de participant

Nombres de stagiaires maxima de 15 candidats

Délai d'accès : (Voir planning sur le site internet : www.fp-academie.fr)

Responsable pédagogique : Cheikh DIOP

Lieu de la formation : FP ACADEMIE

Modalités de validation des acquis :

La présence à l'ensemble des séquences programmées au recyclage.
Dans le cas de défaillance notoire au cours d'un stage de recyclage, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques avec méthodes directives et participatives. Cas pratiques et mises en situation professionnelle.

Support PowerPoint, vidéos, ordinateurs, système de sécurité incendie (SSI), Quizz box....



PROGRAMME DE FORMATION :

- **REGLEMENTATION :**

1. Règlement de sécurité dans les ERP
2. Règlement de sécurité dans les IGH
3. Rappel des textes sur les moyens de secours
4. Rappel sur le code du travail
5. Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP
6. Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

- **NOTIONS DE DROITS CIVIL ET PENAL :**

1. La délégation de pouvoir et la délégation de signature
2. La responsabilité civile et responsabilité pénale
3. Le délit de mise en danger de la vie d'autrui

- **FONCTION MAINTENANCE :**

1. FONCTION MAINTENANCE Différents types de contrats :
 - le contrat de types "prédictifs"
 - le contrat de types "préventifs"
 - le contrat de types "correctifs" ou "curatifs"
2. Normalisation

- **ETUDE DE CAS :**

1. Rappel de la méthode
2. Lecture de plan

- **L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES :**

Les dispositions réglementaires :

- Les commissions accessibilité
- Les exigences réglementaires générales
- Les exigences dimensionnelles et qualitatives
- Autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier)
- Visite, réception par commission d'accessibilité

- **ANALYSE DES RISQUES :**

1. Evaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens)
2. Le document unique : évaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs (rappel)
3. Le plan de prévention (rappel)
4. Evaluation des risques de travaux par points chauds (rappel)



F.P.ACADEMIE

✉ 1-3, rue Maryse Bastié
93600 Aulnay-sous-Bois
☎ 01.48.69.21.98
@ contact@fp-academie.fr

- **MOYENS DE SECOURS :**

1. Moyens d'extinction incendie (internes et externes, entretien et vérifications)
2. Moyens d'alerte des secours
3. Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours
4. Connaître et savoir exploiter un S.S.I